

6 Économie

Climat des affaires et promotion des investissements privés

Cellules spécialisées du HCI : le point des réformes et le nouvel agenda de travail

Innocent M'BADOUMA
Libreville / Gabon

En présidant le Haut conseil pour l'investissement (HCI) en mars dernier, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, avait instruit le gouvernement d'aller vite dans la mise en place de réformes. Une réunion des cellules spécialisées de cette structure, tenue vendredi dernier à Angondjé, a dégagé des stratégies pour intensifier la cadence desdites réformes.

Le vendredi 23 juillet 2017 s'est tenue, au stade d'Angondjé, une réunion des cellules spécialisées du Haut conseil pour l'investissement (HCI). Ce rendez-vous était l'occasion, pour le Secrétariat permanent du HCI et les cellules spécialisées (comprenant secteurs public et privé), de donner une impulsion soutenue à la concrétisation des recommandations issues de la première session du HCI, le 7 mars 2017. Lesquelles recommandations sont, en fait, des réformes susceptibles de restaurer la confiance entre les secteurs public et privé, d'assainir le climat des affaires, de rendre attractive la compétitivité-pays du Gabon de manière, in fine, d'accroître les investissements privés nationaux et internationaux, et relancer la création d'emplois et de richesse inclusive. Présidée par l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI-Gabon), qui assure le Secrétariat permanent du



Le secteur privé très méticuleux sur des points techniques...

HCI, cette réunion s'est voulue, d'un point de vue méthodologique, interactive. Ainsi, à l'ouverture des travaux, comme pour mettre les participants au même niveau d'informations, Ghislain Moandza Mboma, secrétaire permanent adjoint du HCI, a fait la revue des différentes réformes formulées en mars dernier.

A l'exception de celles relatives au montant de la caution exigée par la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), et au délai jugé long de raccordement à l'électricité pour les sociétés, la majorité des réformes doivent être mises en place par les ministères de la Promotion des investissements privés, de l'Économie, de l'Économie numérique, des Transports et de la Logistique. Mais aussi par certains organismes spécialisés (ANUTTC, ANPI-Gabon, etc). Moment privilégié d'échanges attendus par le secteur privé, chaque représentant d'administration sus-mentionnée est venu décliner l'état d'avancement de ces réformes destinées à déminer les freins à



Bertrand Rose (centre), DG de GZES Ports : "Que l'on s'attaque sérieusement à la parafiscalité illégale et aux rackets de certaines administrations".

l'investissement privé. Jacqueline Bignoumba, représentant le secteur privé, a dressé le bilan du pilotage de ces réformes par l'administration : « Dans certaines administrations, les réformes se font vite. Dans d'autres, celles-ci tardent à se faire jour. Est-ce une question de disponibilité des moyens ou de volonté politique au niveau du ministère ? On ne saurait l'expliquer. Toujours est-il qu'on ressent un manque de dialogue entre administrations publiques. Et il faut le corriger. »

NOUVEAU RYTHME. Réagissant sur ce constat, Nina Abouna, directeur



... développés par les représentants de l'administration publique.

vers les administrations et travailler avec elles, afin d'accélérer la cadence de la concrétisation des réformes en question.

L'autre intérêt d'une telle démarche est de fluidifier la communication entre administrations, en se constituant plate-forme de facilitation d'échanges d'informations.

Cette réunion des quatre cellules spécialisées du HCI (Fiscalité et parafiscalité / Capital humain / Infrastructures, Coût et qualité des facteurs de production/ Accès au foncier) a permis au secteur privé de revenir sur les points indispensables à l'assainissement du climat des affaires et à l'incitation aux investissements.

Bertrand Rose, directeur général de GZES Ports, a insisté sur l'intérêt de rompre avec la parafiscalité illégale qui étouffe les entreprises et contribue à la vie chère. L'accès au foncier, la caution et les délais de raccordement à la SEEG, les questions de transports, ont suscité de vifs débats quant à leur lenteur.

Dans la perspective des correctifs à apporter, Fabrice Lusinde wa Lusangi, expert en réforme et assistant technique du HCI, a décliné le cadre organisationnel et l'agenda prévisionnel des prochains travaux.

Pour sa part, Nina Abouna a indiqué que l'urgence d'intensifier la cadence des réformes n'est pas une option. Mais plutôt une nécessité qui se justifie par les agendas à venir. Notamment l'agenda national de la prochaine session du HCI - six mois après la première session de mars. Et, les agendas internationaux inhérents au besoin de corriger le classement du Gabon dans les Rapports sur la compétitivité et Doing Business 2018.

Petit angle

Formulaire unique des entreprises : une réforme aboutie

I. M'B.
Libreville / Gabon

Le Haut conseil pour l'investissement (HCI) présidé par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, en mars 2017, porte ses premiers fruits. Notamment, au niveau de la formalisation des entreprises. Désormais, les promoteurs ne vont plus remplir qu'un seul formulaire. « L'institution d'un formulaire unique va se traduire par un gain de temps pour les promoteurs d'entreprises. Selon les critères de l'indice Doing Business, la multiplicité des formulaires est un élément de rallongement de délais de création d'entreprises », a déclaré Bertrand Mat-

teya, directeur en charge de la Formalisation à l'ANPI-Gabon, lors de la présentation des avancées quant à la mise en œuvre des réformes relevant du ministère du Commerce. Jusqu'ici, le promoteur devait remplir quatre formulaires, selon le cycle de vie de l'entreprise. Finis donc les formulaires de création, de modification, de mise en sommeil et de cessation des activités, qui impliquaient les administrations des Impôts, le Tribunal de commerce, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et le ministère du Commerce. « Cette réforme qui met fin à la multiplicité des formulaires a une incidence sur le délai de création des entreprises, et simplifie les dé-

marches (...), a expliqué M. Matteya.

De plus, il se dégage un autre avantage : un meilleur partage par les administrations du Commerce, des Impôts, de la CNSS et du Tribunal de commerce des informations concernant la vie d'une entreprise. « Avant, chaque administration gérait son formulaire dans son coin. Là, nous avons la centralisation d'une information partagée par toutes les administrations », a conclu M. Matteya.

Au plan juridique, un Arrêté a été pris le 29 mai 2017, pour servir de base au formulaire unique. Dans les prochaines semaines, une campagne de vulgarisation sera menée à ce sujet.

UNITED NATIONS
United Nations Regional Office
for Central Africa



NATIONS UNIES
Bureau Régional des Nations Unies
pour l'Afrique Centrale

UNOCA

AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'UNOCA invite les ressortissants gabonais qualifiés à poser leur candidature au poste ci-dessous :

Référence : UNOCA/MSU/002/2017	Date limite : 30 juin 2017
Titre du poste : Assistant au Protocole	Niveau : GS-6
Unité organisationnelle : Mission d'appui	Lieu d'affectation : Libreville, Gabon
Type de contrat : Engagement temporaire	Durée : Six mois, du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017

Comment soumettre sa candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur dossier de candidature uniquement par email à l'adresse unoca-recruitment@un.org.

Le dossier doit comporter la notice personnelle des Nations Unies dûment remplie et téléchargeable à partir du site internet de UNOCA, <https://unoca.unmissions.org/>, un curriculum vitae ainsi que des copies certifiées des qualifications académiques et professionnelles. Les dossiers de candidature reçus après la date limite de dépôt ne seront pas pris en compte.

Pour plus de détails relatifs au poste, veuillez visiter le site web de l'UNOCA qui est : <https://unoca.unmissions.org/>, dans le cas contraire se rendre dans les locaux de l'UNOCA sis au Pont de Gué Gué non loin du Lycée Awassi.